



Financé par l'Union européenne



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الحكومة المحلية للمواطنة والتضامن
Ministère de la Gouvernance Locale, de la Citoyenneté et de l'Inclusion



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
الجمعية المغربية لحقوق الإنسان

Conseil national des droits de l'Homme
Moroccan National Council for Human Rights

Moucharaka Mouwatina

Programme d'appui à la société civile au Maroc

Rapport du séminaire national sur l'environnement

Du 23 au 25 septembre 2020

Via l'application Zoom



Rapport du séminaire national sur l'environnement

Du 23 au 25 septembre 2020

Via l'application Zoom

Introduction

Perçu initialement comme un espace permettant de valoriser les expériences de la société civile marocaine dans le domaine de la protection de l'environnement, le séminaire national sur l'environnement, organisé par l'Union européenne à travers son programme Moucharaka Mouwatina, représente aussi une occasion pour amorcer une réflexion sur l'impact de l'activité humaine sur la nature et les ressources. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire à l'heure actuelle marquée par la crise pandémique, invitant tous les individus à adopter de nouvelles habitudes sur le court, moyen et long terme et établir des rapports plus respectueux des espaces dans lesquels on vit.

La rencontre nationale a par conséquent eu lieu en ligne et a permis à la fois de consolider la réflexion sur les besoins en politiques publiques, en stratégies et en actions en relation à la protection de l'environnement, et de familiariser les organisations de la société civile marocaine avec l'existence et le contenu du Pacte vert de l'UE pour recueillir leurs commentaires sur la pertinence de soutenir une mise en œuvre partielle de ce Pacte au Maroc.

La genèse de cette rencontre nationale, remonte aux mois de Mars et Avril 2020, le programme Moucharaka Mouwatina, financé par l'Union européenne a organisé une série de rencontres avec les organisations de la société civile afin d'identifier les thématiques clés autour desquelles ces organisations sont appelées à mieux se concerter (éléments de synthèse en **annexe 2**).

Ces réunions, organisées en période de confinement, ont regroupé 42 associations subventionnées, dont les projets s'inscrivent sous la thématique prioritaire de l'environnement. Il s'agit des OSC actives dans les quatre régions ciblées par le programme (Casablanca-Settat, l'Oriental, Tanger - Tétouan - Al Hoceima, Souss-Massa).

Durant ces rencontres, les OSC ont soumis la proposition d'organiser un séminaire regroupant l'ensemble des partenaires du programme Moucharaka Mouwatina. Le séminaire constitue, également, une opportunité pour favoriser les échanges, le partage d'expériences et la mise en lien, au vu de la complémentarité des objectifs et des populations ciblées par les projets retenus.

Les objectifs de ce séminaire sont :

- Mettre en lien les partenaires en fonction de leurs domaines d'intervention et favoriser leur collaboration sur une base régionale ;
- Familiariser les organisations de la société civile marocaine avec l'existence et le contenu du Pacte vert de l'UE, et recueillir leurs commentaires sur la pertinence de soutenir une mise en œuvre partielle de ce Pacte au Maroc, en partie avec le soutien de ces organisations de la société civile ;

- Consolider la réflexion sur les besoins en politiques publiques, en stratégies et en actions en relation à la protection de l'environnement ;
- Valoriser les expériences des OSC actives dans le domaine de l'environnement et établir un dialogue évolutif sur les bonnes pratiques de la participation de la société civile dans le processus de prise de décision aux niveaux local, régional et national.

Le séminaire s'est déroulé sur trois demis journées, selon le programme en **annexe 1**. Quatre ateliers thématiques se sont déroulés de manière simultanée et se sont basés sur un partage d'expériences entre les participant-es. Quatre OSC ont communiqué sur les résultats obtenus dans le cadre de leurs projets respectifs et sur cette base des défis ont été identifiés. Ce travail initial a permis aux panélistes d'imaginer les solutions envisageables sur le court, moyen et long terme. Des recommandations ciblées, ont ainsi été produites.

Le séminaire s'était également fixé, l'atteinte du résultat suivant :

- Elaboration d'une lettre ouverte au gouvernement/Coopération internationale présentant des recommandations pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans les plans de développement/stratégies, en mettant l'accent sur la période post-Covid19 ;

Un projet de cette lettre ouverte, basée sur les constats et recommandations de l'atelier est consultable en **page 20**.



Déroulement de la journée du 23/09/2020

Consultation de la société civile sur le Pacte Vert pour l'Europe

La première journée du séminaire a été consacrée à une consultation de la société civile sur le Pacte Vert pour l'Europe, pendant laquelle les représentants de la délégation de l'UE ont présenté les objectifs de ce Pacte stratégique.

Les organisations de la société civile, conviées à cette session de consultation, ont partagé leurs visions par rapport aux priorités de ce Pacte ainsi qu'à sa mise en œuvre en partenariat avec les pays du voisinage, notamment le Maroc.

Dans ses propos introductifs, M. Alessio Capellani, Chef de Délégation adjoint de la Délégation de l'UE au Maroc, a souligné le rôle important que joue la société civile comme acteur clef dans la scène sociale et démocratique dans chaque pays, d'une part grâce à son esprit de solidarité perceptible au niveau local auprès des communautés, et d'autre part grâce à son positionnement comme force d'action et de proposition auprès de l'Etat dans la recherche de solutions alternatives aux défis qui se présentent à nos sociétés d'aujourd'hui.

Il a également introduit le Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal) qui représente la nouvelle stratégie de croissance de l'UE dans les années à venir et dont l'objectif est de faire de l'Europe le premier continent neutre en termes d'émission carbone d'ici 2050. Le green deal a l'objectif de transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. A travers ce Pacte, l'UE et ses pays membres ambitionnent de *"transformer les défis du changement climatique et de la dégradation environnementale en opportunités d'investissement et de croissance"*, surtout qu'il couvre des secteurs vastes tels que l'économie verte, l'économie circulaire et les nouvelles technologies.

Afin qu'il réussisse ses objectifs, le Pacte Vert nécessite l'implication de tous les acteurs concernés : les citoyens, les autorités nationales et locales, la société civile et les entreprises, ainsi que l'implication des pays du voisinage à l'instar du Maroc, avec qui l'Union européenne partage une forte convergence sur les thématiques liées à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Pour sa part, M. Antoine Saintraint, chef de la section "Compétitivité économique, environnement, et infrastructures" à la Délégation de l'Union européenne au Maroc, a saisi l'occasion de cette rencontre pour expliquer les modalités de coopération entre l'UE et le Maroc, une coopération qui s'articule autour de secteurs prioritaires dits secteurs focaux et qui sont identifiés conjointement avec le gouvernement marocain sur une période de sept ans.

Au cours de la période 2014-2020, ces secteurs focaux sont les suivants :

- L'accès équitable aux services de base (éducation, santé, protection sociale, eau potable et assainissement...)
- Le soutien à la gouvernance démocratique, l'état de droit et la mobilité (justice, décentralisation, transparence et lutte contre la corruption)
- La promotion de l'emploi et de la croissance durable et inclusive

Selon M. Saintraint, le séminaire est bien placé pour contribuer à la consultation pour l'UE avec l'ensemble des forces vives du pays pour déterminer les objectifs de la prochaine

programmation qui commence en 2021. Et comme il existe une forte similitude entre les objectifs de relance économique et de développement privilégiés par l'UE et le Maroc, le Pacte vert pour l'Europe est promu au-delà de ses frontières et particulièrement au voisinage proche.

Afin de mieux informer les participants au séminaire sur les composantes du Pacte Vert et du rôle que peut jouer la société civile dans sa mise en œuvre, M. Jean François Moret, de la DUE, a présenté les détails du Pacte et de ses objectifs.

Il s'agit d'une feuille de route régulièrement mise à jour centrée sur l'Humain et sur son bien-être, et qui touche tous les secteurs de l'économie portant ainsi une vision transversale pour la réalisation du développement de l'UE. Pour mettre en œuvre le Pacte Vert, il importe de :

- Repenser les politiques en matière d'énergie (production d'énergies propres, gain d'efficacité énergétique) : la société civile est un acteur clef dans ce cadre pour assurer la prise de conscience envers l'utilisation des énergies renouvelables
- Réviser les politiques en matière d'industrie, de production, de consommation de transport, d'alimentation, d'agriculture, de construction... qui sont tous des secteurs à fort impact environnemental
- Introduire une tarification effective du carbone pour encourager le changement des comportements des consommateurs et des entreprises : la contribution de la société civile est nécessaire pour expliquer ces changements
- Lutter contre les microplastiques et les plastiques à usage unique et encourager les produits réutilisables et durables (aussi bien à la production qu'à la consommation)
- Garantir une production alimentaire respectueuse des ressources et de l'environnement et promouvoir une alimentation plus saine (selon la stratégie "de la ferme à la table")

A leur tour, les participants représentant les organisations de la société civile ont réagi aux exposés des représentants de l'UE, et ont salué la tenue de cette consultation qui leur permet de comprendre les enjeux de la coopération UE-Maroc et favorise leur participation aux prochains chapitres de cette coopération.

Des questionnements ont été émis sur le budget alloué à l'initiative *Naturafrica* de préservation de la biodiversité, sur les éventuels appels à propositions ouverts à la société civile pour contribuer à la mise en œuvre du Pacte vert dans sa déclinaison marocaine, ainsi que sur les mesures juridiques prises par l'UE afin de contribuer à la limitation des effets néfastes des industries extractives sur l'environnement. Par ailleurs, le débat a permis de soulever les points de réflexion suivants :

- Il existe un besoin d'accompagnement technologique et d'alignement juridique ainsi qu'un besoin de vulgarisation des nouvelles dispositions du Green Deal auprès des parties prenantes marocaines pour garantir leur contribution à la réalisation de ses objectifs ;

- Crainte d'un recul par rapport aux engagements du Maroc vis à vis de la préservation de l'environnement et de la transition climatique et énergétique à cause de la crise actuelle et des restrictions budgétaires qu'elle impose ;
- Les collectivités territoriales représentent l'échelle géographique la plus stratégique sur laquelle doit se focaliser la prochaine programmation de l'UE et l'accompagnement dans le cadre du Pacte Vert doit être axé sur les territoires ;
- Le Pacte vert pourrait impacter négativement la capacité du Maroc à exporter et à se conformer aux nouvelles barrières, notamment les nouvelles normes environnementales, sanitaires et celles en lien avec la taxe carbone aux frontières ;
- L'absence de l'approche genre dans le Pacte vert est constatée et regrettée, car l'impact du réchauffement climatique et de la détérioration de l'environnement affectent la vie quotidienne des femmes et des jeunes filles, notamment dans les zones rurales ;
- Les communautés dans les zones montagneuses et rurales souffrent plus des effets des changements climatiques et il est indispensable d'impliquer les citoyen (ne)s dans la gestion de leurs ressources territoriales et d'explorer leur savoir-faire traditionnel ;
- L'intégration de certains points qui figurent dans le Green deal au niveau local se heurte à des difficultés au niveau des collectivités territoriales (en lien avec la compréhension des enjeux ou des capacités de mobilisation citoyenne), d'où le rôle de la société civile dans l'influence des politiques au niveau des territoires est primordial, et ce grâce à sa présence dans certains conseils des collectivités territoriales (communes, provinces et régions).

Déroulement de la journée du 24/09/2020

Plénière et travaux en quatre ateliers

La deuxième journée du séminaire national s'est déroulée en deux parties. D'abord, une séance plénière de présentation de deux projets financés par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative "10 jours pour la méditerranée" ; ensuite l'organisation de quatre ateliers thématiques simultanés.

1- Présentation de deux projets financés par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative "10 jours pour la méditerranée"

Cette initiative est une action développée par *Med Dialogue for Rights & Equality*, à travers un processus de débat et un parcours de renforcement des capacités de jeunes leaders sur les défis environnementaux et écologiques qui menacent la région de la Méditerranée. Elle représente l'impact considérable des acteurs de la société civile, lorsqu'ils agissent en masse face aux défis politiques communs dans toute la région méditerranéenne.

Dans le cadre de cette initiative, deux projets portés par deux jeunes marocains ont été subventionnés et les porteurs de ces projets ont eu l'occasion de les présenter à l'occasion de ce séminaire.

- Projet de "Moniteur environnemental pour la préservation de l'environnement" présenté par Mme Intissar Kabiri.

Le projet est mis en œuvre dans la région de Guelmim Oued Noun par le Youth Center for Research and Development, qui est une organisation non gouvernementale qui promeut la recherche scientifique au service du développement durable. Il s'inscrit dans le cadre d'une série d'efforts pour conserver l'environnement et réduire les impacts du changement climatique sur l'écosystème marocain et il aborde largement le renforcement des capacités des jeunes dans le suivi environnemental et l'évaluation des programmes et axes visant à promouvoir le développement durable et la réhabilitation environnementale.

Ce projet de surveillance environnementale s'est fixé un nombre d'objectifs, dont l'organisation de cours de formation sur les techniques de surveillance de l'environnement au profit des jeunes et la présentation de recommandations aux collectivités territoriales à même de renforcer la relation entre les autorités locales et la société civile dans l'élaboration de projets visant à réduire les atteintes à l'environnement.

Par ailleurs, les porteurs de ce projet ont veillé à produire des podcasts environnementaux qui visent à permettre aux jeunes leaders de former un contenu médiatique informatif afin de créer une compréhension commune des enjeux climatiques et discuter des problèmes environnementaux d'intérêt commun pour leurs communautés locales.

- Projet du site web du CJMED présenté par M. Rachid Ennassiri (en vidéo)

Le projet est mis en œuvre par le Centre des jeunes marocains pour l'énergie durable (CJMED) dans la région de Draa Tafilalet.

Ce centre a pour missions de renforcer les capacités des jeunes de la région en matière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en orientant leurs compétences et intérêts vers des projets durables; de lancer des initiatives locales en matière d'énergie propre

au profit des zones les plus défavorisées; d'établir une base de données crédibles sur les énergies renouvelables ainsi que d'aider les jeunes à obtenir des bourses d'études dans les domaines liés à l'efficacité énergétique.

Le développement du site web du centre, qui se veut un portail de promotion et de renforcement du rôle des jeunes marocains dans l'accélération de la transition énergétique du Royaume, a eu lieu dans le cadre de l'initiative "10 jours pour la méditerranée" et le site compte désormais plusieurs rubriques dont une base de données des jeunes entrepreneurs en énergies renouvelables "Sun-Cop".

2- Ateliers thématiques

Le premier atelier est intitulé : **La lutte contre les changements climatiques : le rôle du plaidoyer régional.**

Facilitateur : M. Kamal Lahbib de la Coalition Nationale Pour la Justice Climatique

Rapporteur : M. Hicham Rachidi, Conseiller Sénior en Société Civile

Initiative présentée : Forum des associations de Martil.

Compte rendu de l'atelier 1 et principales recommandations

Les travaux de l'atelier 1, relatif au rôle du plaidoyer régional dans la lutte contre les changements climatiques, se sont déroulés le 24 septembre 2020 de 10h à 13h00. L'atelier a été facilité par M. Kamal Lahbib, membre de la coalition nationale pour la justice climatique. Ont participé à cet atelier, les personnes suivantes :

- Mme Maddalena Dali et Mme Agnès Bertholier, de la Délégation de l'Union européenne,
- M. Jaouad Diouri du Forum des Associations de Martil,
- M. Kamal Lahbib, Coalition Marocaine pour la Justice Climatique,
- Mme Khadija Bourass, GREPOM,
- M. Mohamed Ftouhi, Club Marocain pour l'Environnement et le Développement (CMED),
- Mme Loubna El Abed,
- M. Abdelah Ahjam,
- Mme Khaija Khaless,
- Un journaliste de Larache Info,
- M. Hicham Rachidi.

M. Jaouad Diouri du Forum des associations de Martil (Nord du Maroc), a présenté l'initiative de **création d'une instance de concertation dédiée aux questions environnementales**. Cette instance, comprends 25 membres (universitaires, chercheurs, élu-es, acteurs associatifs) est rattachée, comme organe consultatif, au président de la commune.

Les prérogatives pressenties pour cette instance, sont :

- Le suivi de la situation environnementale dans la commune (rapport annuel) et proposition de pistes de solutions pour faire prévenir les risques éventuels sur l'environnement ;
- Donner un avis sur l'Impact Environnemental des projets structurants ;
- Intégrer la dimension Environnementale dans le Plan d'Action Communal ;
- Sensibiliser et responsabiliser les citoyen-nes ;
- Contribuer à la collecte de fonds pour faire face aux besoins accrus dans le domaine de la protection de l'environnement.

Cette initiative est née du constat associatif, de la dégradation rapide et systémique de l'environnement dans la ville de Martil (recul des espaces agricoles, diminution de la superficie des forêts, recul des ressources halieutiques et chute inquiétante du rendement de la pêche suite aux contaminations de la mer par la pollution drainée par l'oued Martil qui relie Tétouan à Martil, le problème du bras mort d'Oued Martil qui, jadis, coulait en mer méditerranée).

L'approche de création, s'est basée sur un processus de plaidoyer, allant d'un diagnostic (état des lieux) à la réflexion autour des solutions possible, en arrivant à l'obtention de l'adhésion des responsables locaux, pour accepter cette instance, qui n'est pas explicitement évoquée par les lois organiques relatives aux espaces de concertation.

L'intervenant a expliqué que malgré les efforts fournis pour garantir la création de cette instance, **celle-ci se heurte aux défis suivants** :

- Défi au niveau de la programmation à venir pour introduire les questions environnementales dans le programme d'action communal ;
- Défi au niveau de la structuration de l'instance et de la mobilisation des moyens techniques et financiers pour mener ses activités ;
- Défis de l'institutionnalisation de ce type d'instances et de les installer dans la durée ;
- Défis de la mise à niveau du cadre juridique (lois organiques) pour prévoir des prérogatives et moyens d'action pour ce type d'instances.

Parmi les **opportunités identifiées** :

- L'existence de soutiens institutionnels, notamment au niveau local, régional et national ;
- Existence d'un noyau universitaire et de chercheurs sensibles à la question ;
- La subvention obtenue du programme Moucharaka Mouwatina, financé par l'Union européenne, qui permet de produire des outils (banque de données des bonnes pratiques de préservation de l'environnement, guide environnemental, mallette pédagogique, guide associatif, portail de la SC, productions artistiques) et d'organiser le processus de renforcement des capacités des acteurs locaux.

Débat :

Les acteurs présents, ont souligné des obstacles, qui entravent l'action associative et civile :

- Retard dans la mise à niveau du “code de la vie associative”,
- Retard dans la mise en place d'un cadre juridique, régissant la concertation publique,
- Difficultés à faire aboutir, les dispositions du cadre législatif relatif aux pétitions (locales et nationales) ainsi que l'initiative législative,
- Absence d'études, recherches, indicateurs relatifs à la mise en œuvre du cadre législatif sur la protection de l'environnement,
- La réticence d'acteurs civil à travailler, main dans la main, avec les institutions
- Étroitesse des liens avec le secteur privé.

Au niveau des **propositions d'action** : Les participant-es ont identifié les parties prenantes et ont émis des recommandations ciblées, en fonction des prérogatives de chaque acteur.

Vis à vis de la Société Civile :

Les OSC peuvent jouer un rôle dans la prévention, et porter à l'attention des institutions les problèmes avant que ceux-ci ne deviennent plus graves et ne causent trop de 'dégâts'.

- Développer les espaces de dialogue inter-réseaux ;
- Plus de campagnes de sensibilisation et de conscientisation ;
- Motiver/sensibiliser/Encadrer les citoyen-nes, et permettre aux organismes de la société civile d'être soutenus dans leur travail ;
- Développer une position commune, sur la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- Élaborer des actions permettant d'identifier les alliés potentiels et demander leur appui ;
- Développer l'articulation, local, régional, national et international, dans les actions de plaidoyer.

Vis à vis du secteur privé :

- Renforcer les liens associations/coopératives/Secteur privé, sur la base de la responsabilité sociale des entreprises ;
- Inviter les entreprises à renforcer la dimension durabilité, dans leurs projets/actions ;
- Inviter le secteur privé à lier davantage le développement et la protection de l'environnement (durabilité).

Vis à vis des pouvoirs publics :

- Garantir des espaces efficaces de concertation et de dialogue, autour des questions de l'environnement, en procédant à l'adoption rapide de la loi relative à l'organisation de la concertation publique ;

- Garantir les droits fondamentaux, dévolus aux citoyens par la constitution, en premier lieu le droit à la liberté d'expression en lien notamment avec la défense et la protection de l'environnement ;
- Réviser le cadre juridique relatif aux pétitions locales et nationales et assouplir les conditions de forme et de fond, permettant aux citoyen-nes et associations de mobiliser ces mécanismes facilement et sans entraves ;
- Élargir les prérogatives environnementales au bénéfice des collectivités territoriales et les doter des moyens réglementaires, techniques et humains pour intervenir, avec efficacité, dans la protection de l'environnement ;
- Assurer un accès conséquent (plus grande enveloppe budgétaire) et transparent aux financements publics dans le respect de l'autonomie des structures associatives ;
- Assurer la mise en place d'une stratégie et des programmes de formation de qualité des travailleurs sociaux dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- Rendre obligatoire la représentation associative tournante dans toutes les instances de concertation et de décision liées à l'environnement au niveau local, régional et national (Y compris la Commission Nationale de Lutte contre le Changement Climatique).

Vis à vis de la Coopération Internationale :

- Demander à l'Union européenne de mettre en place les mécanismes, les structures de concertation ainsi que les moyens techniques et financiers pour l'implication effective des OSC dans la mise en oeuvre du Green Deal et de l'initiative "NaturAfrica" ;
- Demander à l'Union européenne et aux acteurs clés de la coopération internationale, d'appuyer, les positions constructives de la société civile, notamment au moment du dialogue politique avec le gouvernement Marocain ;
- Demander à l'Union européenne et aux acteurs clés de la coopération internationale, de prévoir un appui technique et financier aux organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement ;
- Promouvoir un dialogue constructif et un rapprochement entre le secteur privé et les associations intervenant dans le domaine de l'environnement.

L'atelier s'est clôturé, le jeudi 24 septembre à 13h00.

Le deuxième atelier est intitulé : **L'écocitoyenneté "Vers de nouveaux modèles urbains"**

Facilitateur : Abderrahim Ksiri, Coordinateur national de l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD)

Rapporteure : Hajer Tlijani, Experte en développement durable UNOPS

Initiative présentée : Réseau « Ville durable » par L'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT)

Compte rendu de l'atelier 2 et principales recommandations

L'atelier a été facilité par M. Abderrahim Ksiri, coordinateur de l'Alliance Marocaine de pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD). Ont participé à cet atelier, les personnes suivantes :

Mme Hajer Tlijani – UNOPS

M. Ait Hamza Mohamed – UNOPS

M. Ahmed Mirane – Association Vision 21 /AMCDD Marrakech-Safi

M. Abdelouahad El Himri -Association Juste pour toi

Mme Bouchra Bourara – Assistance technique communication

M. Hafida Anouche - UNOPS

M. Jacques Legros & M. Said Dahraoui – Délégation de l'UE

M. Mohammed Jebbouri – Association Afaq pour le développement et la citoyenneté

Mme Lamyia Houmam - Association WAZ pour le Développement la Culture et l'environnement

Mme Latifa Mechkirrou – Association Yes Green Maroc

Mme Mouna Benjelouaja – Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT).

L'atelier s'est déroulé en deux parties :

- 1- Présentation de l'initiative « Ville durable » par L'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) par Mme Mouna Benjelouaja, chargée du projet**

Zone d'intervention du projet : la ville de Mohammedia et l'Arrondissement de Ben Msik

Objectif du projet : contribuer à la transformation du citoyen-résident-utilisateur en un acteur d'aménagement du territoire plutôt qu'être un bénéficiaire ou un consommateur passif, et assurer la transition de Mohammedia et Casablanca vers des villes durables par la promotion de l'utilisation des mécanismes de démocratie participative.

Résultats attendus du projet :

- Sélection et mise en réseau “Ville durable” d’au moins 15 OSC de Mohammedia et Ben Msik pour la mise en œuvre du projet ;
- Au moins 1000 citoyens informés et sensibilisés aux enjeux de la ville durable et à leur rôle dans la contribution de la construction du Plan d’action communal (PAC) et du Programme de développement régional (PDR) ;
- Au moins 10 recommandations pertinentes et réalistes à destination des acteurs locaux sont formulées par le réseau « Ville durable » pour chaque secteur sur la base des résultats de la participation citoyenne.

Difficultés rencontrées

- Difficulté à travailler à distance avec le réseau créé ;
- Connaissances limitées des associations en outils de communication et aussi des instances décisionnelles ;
- Difficultés causées par la situation sanitaire Covid-19 qui entravent la mise en œuvre d’activités de terrain.

1- Débat et recommandations

Le débat a commencé par relever un nombre de constats sur la réalité des villes d’aujourd’hui et les défis qu’elles posent aux objectifs de durabilité :

- La majorité des villes et métropole du pays possèdent un seul centre urbain, avec une succession de lotissements et quartiers où les espaces verts, de loisirs, de commerce et de sport manquent énormément, les qualifiant ainsi de « quartiers dortoirs » ;
- Cette tendance a d’ailleurs donné lieu à un autre problème, celui de choix urbanistiques où les bassins de travail sont très éloignés des bassins de résidence, exigeant ainsi une utilisation accrue des moyens de transport, ce qui cause un taux important d’émissions de gaz à effet de serre (aggravée par l’usage de véhicules individuels faute de moyens de transport public satisfaisants) ;
- Il existe une sorte de dilemme pour les associations qui se trouvent divisés entre leur engagement à défendre l’idée du territoire durable et l’absence d’écoute active de la part des institutions concernées ;
- Pour réussir la planification territoriale, il faut qu’elle adopte une approche participative, en rassemblant les quatre acteurs principaux de cette approche à savoir : les élus, l’administration, le secteur privé et la société civile.

Le débat s’est ensuite organisé autour de trois questions principales, auxquelles les participants ont répondu selon leurs visions de la thématique de l’urbanisme et selon leur degré de contribution à l’instauration des principes de durabilités au niveau des territoires urbains.

Question 1 : Comment déterminer les priorités sur lesquelles on peut effectuer un plaidoyer ?

Question 2 : Quelles sont les conditions pour avoir un dialogue réussi avec les élus sur les questions d'urbanisme ?

Question 3 : Comment structurer les réseaux de la société civile de manière forte et travailler sur des sujets qui apparaissent difficiles comme l'urbanisme et qui sont nécessaires et prioritaires au développement et au bien-être des populations ? Comment être crédibles et avoir l'écoute nécessaire de la part des élus ?

Les recommandations issues de cet atelier peuvent être résumées comme suit :

Pour la société civile

- Consolider le dialogue avec les élus, sur la base d'une compréhension profonde des enjeux de l'urbanisation et former les acteurs associatifs sur la notion d'urbanisme, en faisant recours à l'expertise des universitaires et des experts thématiques ;
- Inviter les associations à travailler en synergie et en réseaux pour harmoniser leurs approches et organiser les objectifs à atteindre et créer les bonnes occasions pour établir le lien avec les élus ;
- Favoriser la création de clubs au niveau des écoles et des établissements scolaires qui forment une excellente assise pour ancrer la sensibilité au développement durable chez les jeunes générations ;
- Engager un dialogue multipartite et avoir recours à des professionnels de l'animation de réseau et de la négociation pour faciliter ce type de dialogue ;
- Renforcer les relations entre les OSC et construire des dynamiques et réseaux forts spécialisés au niveau thématique et au niveau local, régional et national sur des questions bien précises (développement durable, culturel, droit de femmes, droits de l'Homme, ...), pour avoir l'expérience et l'expertise, la crédibilité et dépasser l'état de mise en concurrence ou d'établissement de hiérarchie entre les dynamiques.

Pour les acteurs publics

- Vulgariser la planification territoriale auprès des citoyens et de la société civile afin de démystifier ses composantes, allant du niveau national (Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT), au niveau régional (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire SRAT), en passant par le PDU (Plan de Déplacement Urbain) dont la compréhension est primordiale pour réaliser un développement durable et inclusif au niveau des villes ;
- Former les représentants des collectivités territoriales et des instances décentralisées sur les notions liées au principe de « villes durables » afin de créer des liens de convergence avec les acteurs associatifs qui défendent ces principes ;
- Impliquer les représentants de la société civile dans l'élaboration des plans d'urbanisme et de développement de l'entité territoriale (commune, province ou région) et ce à tous ces stades : lancement du projet, le diagnostic et le suivi de la réalisation ;
- Partager les informations en rapport avec les lois et réglementations liées à l'urbanisme et permettre l'accès des acteurs de la société civile à l'information afin

qu'ils connaissent ce qui se passe au niveau de leur territoire en matière de planification, de projets et de programmes ;

- Accepter les organisations de la société civile comme partenaire égal et non comme un prestataire, conformément à l'article 12 de la Constitution relatif à la participation de la société civile à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques et territoriales ;
- Contribuer au renforcement du réseautage au niveau des territoires et s'abstenir de toute action ayant pour conséquence de dérégler les dynamiques qui se construisent au niveau des organisations de la société civile.

Le troisième atelier est intitulé : **“Préservation des zones fragiles et valorisation socio-économique de la biodiversité et des écosystèmes”**

Facilitateur : M. Miloud Azerhoun, président du Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère Arganeraie de Taroudant (RARBA)

Rapporteure : Mme Saadia Ait Isha, Animatrice Territoriale dans le cadre du programme Moucharaka Mouwatina (Souss-Massa)

Initiative présentée : Observatoire pour la protection de l'environnement et des monuments historiques à Tanger (OPEMH)

Compte rendu de l'atelier 3 et principales recommandations

L'atelier a été facilité par M. Miloud Azerhoun et caractérisé par la participation des personnes suivantes :

Mme. Sandrine Beauchamp : Représentante de la délégation de l'Union européenne

Mme Hajar Khamlichi : OPEMH à Tanger

M. Abdelfettah Maouni : Association Marocaine pour la recherche et le développement durable/Région (TTAH).

M. Ali Akdim: Association TIWIZI pour la culture et l'action humanitaire/Région Souss Massa

M. Miloud Azarhoun : RARBA Taroudant

M. Redouane Aliate : Pôle d'excellence Migration & Développement

M. Rachid Oubih,

M. Youness Bekkar, Assistance Technique Monitoring

M. Benyouness Znasni, Mme Sabah Elfaquir, M. Mohamed Mahrach, M. M'Barek El kadimi & M. Larbi Ait Toumach : Programme Moucharaka Mouwatina.

Cet atelier porte sur la préservation des zones fragiles et valorisation socio-économique de la biodiversité et des écosystèmes, il a commencé par une présentation de l'Observatoire pour la protection de l'environnement et des monuments historiques à Tanger (OPEMH) qui a été faite par Mme Hajar Khamlichi, membre du bureau exécutif de l'observatoire. Cette présentation a mis la lumière sur l'observatoire, notamment, sa création, sa mission, ses objectifs stratégiques, ses partenaires et ses réalisations. Ces dernières qui s'articulent principalement autour de 3 axes à savoir :

- Le renforcement des capacités de la société civile à travers des conférences, des séminaires et des formations universitaires dans le domaine de l'environnement.
- Le plaidoyer qui a un impact réel sur le terrain et qui se fait à travers la mobilisation des grandes campagnes.

- La production des connaissances via la production des rapports annuels, les éditions et les études sur la question de l'environnement et les monuments historiques.

Ensuite un débat a été ouvert, et les principaux points débattus sont :

- L'existence d'une volonté politique pour la préservation des ressources naturelles ;
- Les problèmes des écosystèmes forestiers sont liés à la déforestation et à la menace des incendies ;
- Les écosystèmes humides sont menacés par l'urbanisation et le tourisme sauvage (Balnéaire) ;
- La pollution des milieux aquatiques ;
- La faible fédération des efforts des OSCs qui interviennent sur les quatre biosphères.
- Le rôle important de la société civile pour la sensibilisation des citoyens sur les milieux fragiles ;
- Le besoin de capitalisation sur les expériences réussies (Bonnes pratiques d'argan, gestion des agdals...).

Au final, des recommandations ont été formulées par les participants et se sont regroupées comme suit :

Pour la société civile :

- Mise en réseaux des OSC et renforcement des alliances à l'échelle régionale et national ;
- Mise en place d'instances consultatives multi-acteurs ;
- Valorisation de la recherche scientifique et sa mise à la disposition des acteurs locaux pour appuyer le plaidoyer des problématiques et contraintes environnementales ;
- Plaider pour l'accès à l'information et aux données statistiques environnementales ;
- Sensibiliser les populations locales sur l'importance des écosystèmes et de leur préservation ;
- Impliquer les OSC d'une façon effective dans l'élaboration des études d'Impact en relation avec les exploitations minières à proximité des zones humides et fragiles.

Pour les pouvoirs publics :

- Valorisation de la recherche scientifique et sa mise à la disposition des acteurs locaux pour appuyer le plaidoyer des problématiques et contraintes environnementales ;
- Implication des universités dans la recherche sur les problématiques de l'environnement ;
- La nécessité de capitalisation des collectivités territoriales sur les expériences existantes des OSC dans le domaine de l'environnement ;
- Formation continue des OSC via l'appui des structures étatiques.

Pour l'Union européenne :

- Maintenir l'appui de l'Union européenne pour la société civile qui opère dans le domaine de l'environnement ;
- Multiplier les projets de l'éducation à l'environnement et aux changements climatiques.

L'atelier 4 est intitulé : “Le tri sélectif et la valorisation des déchets et leur potentiel de création d'emplois verts”

Facilitateur : Manar Joualy (Programme Moucharaka Mouwatina)

Rapporteur : Ibtissam Mzibri (Programme Moucharaka Mouwatina)

Participation : 8 représentantEs des OSCs partenaires du programme Moucharaka:

M. MORET Jean-François

M. Boudan morad

M. ARABI Mourad

M. Saleheddine ELAzzouzi

Mme. EL FAKIRI Hanae

M. Mohamed TABARANI

M. Mohammed SEGHROUCHNI

M. BELCHICH Smail

Compte rendu de l'atelier 4 et principales recommandations

L'atelier a été facilité par Mme Manar Joualy du programme Mouwatina. Cet atelier visait à présenter le projet Koun Citoyen et sa démarche d'insertion professionnelle. L'atelier a permis de faire le point sur la situation du secteur de tri et valorisation des déchets au Maroc et des avancées enregistrées dans la contribution de la société civile à ce secteur.

Les OSC participantes à cet atelier ont des expériences marquantes dans le tri sélectif des déchets et leur valorisation et ont été invitées à partager leurs expériences par rapport à la portée économique de ce secteur, notamment à travers son potentiel de création d'emplois verts et d'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité.

Présentation du projet Koun Citoyen, par Mme Nada Diouri, Secrétaire générale de l'association Al Ikram

Koun ou “soit !” en arabe, est un projet citoyen de l'association Al Ikram, financé par l'UE dans le cadre du programme Moucharaka Mouwatina. L'association ne se contente pas de recycler, elle upcycle (valorise). Elle transforme ainsi de simples matières du quotidien destinées à être jetées, en de belles pièces uniques, alliant ainsi une démarche à la fois éthique et esthétique. Koun collecte ses matières premières au sein des entreprises, des écoles et des associations casablancaises, avant d'être triés dans les locaux de l'entreprise. Chacun des trois ateliers de la marque (mobilier / mode / papeterie) vient ensuite puiser dans ces déchets pour confectionner ses produits.

Ses ateliers sont équipés de différentes machines permettant de transformer les matières, mais c'est avant tout le savoir technique et la précision des hommes et des femmes qui les travaillent qui permet d'obtenir le produit fini.

Koun est un travail à impact social et environnemental, l'association a pu insérer plus de 80 jeunes, 25 tonnes de déchets collectés, grâce à 22 organisations partenaires dont des entreprises industrielles, des associations.

L'association a mis le point sur l'importance de sa relation de partenariat avec les entreprises industrielles, et les associations de quartiers. Elle a indiqué que le calcul de circuit des déchets est un volet à développer pour minimiser l'effort de l'association dans le circuit de collecte des déchets.

Le débat s'est articulé aussi autour des déchets dangereux notamment électroniques et médicaux. Le représentant de la délégation de l'UE n'a pas manqué de partager l'expérience dans les pays de l'UE dans ce sens.

Suite au débat, les recommandations suivantes, ont été émises :

Pour les associations de la société civile :

- Renforcer les actions de formation et renforcement de capacités des associations œuvrant dans le domaine du tri et valorisation des déchets ;
- Elargir les opportunités de financement notamment pour les associations œuvrant au niveau local et régional ;
- Promouvoir le travail collectif et de mise en synergie des associations ;
- Œuvrer pour la spécialisation des acteurs œuvrant dans le domaine ;
- Œuvrer pour imposer la vision des associations relative à la valorisation des déchets envers les acteurs publics ;
- Continuer à renforcer le plaidoyer au niveau local /régional/national auprès des institutions publiques concernés et les autorités élues : intérêts partagés = responsabilités partagées

Pour les acteurs publics :

- Appel aux autorités à passer de l'élimination à la valorisation des déchets ;
- Appel à plus de restriction dans l'application du cadre juridique ;
- Appliquer le tri dans les cahiers de charges des collectivités territoriales ;
- Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des centres de santé pour le tri des déchets médicaux et créer des mini décharges à proximité des centres hospitaliers ;
- Créer des mini décharges à proximité des zones industrielles ;
- Travailler pour l'émergence de nouveaux tissus économiques et unités industrielles destinées à valoriser le tri des déchets

Déroulement journée du 25/09/2020

Plénière et débat général

La troisième journée du séminaire a été consacrée à la restitution des travaux des quatre ateliers et au débat autour des thématiques traitées pour donner l'occasion à l'ensemble des participants de partager leurs avis.

Débat et recommandations

- Introduire le concept de mobilité sociale dans le cadre du débat sur l'urbanisme afin d'imaginer des villes plus hospitalières (migration interne, réfugiés, personnes marginalisées).
- Insister sur l'articulation entre les dimensions locales, régionales, nationales et internationales (les questions étant liées)
- Introduire et s'appropriier le concept de Smart Cities, par les acteurs civils
- Insister sur le concept de durabilité avec un enjeu de taille, comment traduire les Objectifs de Développement Durable au niveau des Politiques Publiques.
- Insister sur l'importance cruciale de la spécialisation, les OSC ne peuvent pas couvrir l'ensemble des sujets et leur complexité
- Institutionnaliser la commission sur la protection de l'environnement au niveau local
- Les acteurs de la société civile, doivent être plus spécifiques, dans leur plaidoyer relatif au domaine réglementaire (quels articles doivent être améliorés, avec quelles propositions concrètes ?)
- Développer une analyse/propositions sur des questions logistiques complexes, relatives aux modalités de collecte des déchets électroniques ? déchets médicaux ? les modalités ? les structures ?
- Insister sur le rôle de prévention des OSC, attirer l'attention des pouvoirs publics, avant que les problèmes ne s'accroissent.
- Vulgariser les discours/messages et faire en sorte que les savoirs faire, se diffusent au niveau des citoyen-nes.

Projet de lettre ouverte

“Appel des associations pour la protection de l’environnement et la lutte contre les changements climatiques” - Draft

Nous, acteurs de la société civile au Maroc, réunis en septembre 2020, dans le cadre du séminaire de capitalisation sur les synergies territoriales entre organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de l’environnement au Maroc ;

Animés par la volonté de vivre dans un environnement sain et d’assurer ce droit fondamental aux générations futures ;

Engagés à poursuivre nos efforts collectifs dans la réalisation des Objectifs du développement durable et des engagements pris lors de la COP 22 ;

Préoccupés par les défis que notre société est en train d’affronter, tant pour faire face aux changements climatiques qu’aux effets de l’extractivisme et aux défis de la sauvegarde des zones fragiles et de la biodiversité ;

Mûs par la conviction que notre croissance économique, ne doit pas se faire aux dépens de l’épuisement de nos ressources ;

Convaincus que toute croissance économique doit profiter à toutes et à tous, s’inscrire dans la durabilité et ne laisser personne de côté ;

Encouragés par les résultats probants d’initiatives publiques et citoyennes en faveur des emplois verts au bénéfice des jeunes, que ce soit dans le domaine du recyclage des déchets ou du traitement des eaux usées ;

Décidés à encourager le travail collectif et la mise en synergies des associations, sur la base de la spécialisation et d’une meilleure articulation des niveaux local / régional / national/ international ;

Nous appelons les pouvoirs publics au Maroc à promouvoir et encourager l’action citoyenne et associative, visant la protection de l’environnement et la lutte contre les causes profondes à l’origine des changements climatiques à travers les mesures concrètes, suivantes :

Au niveau législatif et réglementaire

- Appliquer avec célérité le cadre juridique relatif à la protection de l’environnement et appliquer avec rigueur le principe de “pollueur, payeur” ;
- Réviser le cadre réglementaire relatif aux collectivités territoriales, pour élargir les prérogatives environnementales de celles-ci et les doter des moyens techniques et humains pour intervenir, avec efficacité, dans la valorisation des déchets et la protection de l’environnement ;
- Promulguer un cadre juridique relatif à l’organisation de la concertation publique qui garantit des espaces efficaces de concertation et de dialogue, autour des questions de l’environnement ;

- Réviser le cadre juridique relatif aux pétitions locales et nationales, pour assouplir les conditions de forme et de fond, permettant aux citoyen-nes et associations de mobiliser ces mécanismes facilement et sans entraves ;
- Garantir l'accès des acteurs de la société civile aux informations en rapport avec les lois et réglementations liées à l'urbanisme et permettre à ces acteurs de s'impliquer activement au niveau de leur territoires, en matière de planification, de suivi et évaluation des projets et programmes sur l'environnement ;

Sur le plan du développement des capacités d'action

- Impliquer davantage les universités dans la recherche sur les problématiques de l'environnement ;
- Valoriser la recherche scientifique et sa mise à la disposition des acteurs locaux pour appuyer le plaidoyer des problématiques et contraintes environnementales ;
- Favoriser la création de clubs au niveau des écoles et des établissements scolaires qui forment une excellente assise pour ancrer la sensibilité au développement durable chez les jeunes générations ;
- Former les représentants des collectivités territoriales et des instances décentralisées sur les notions liées au principe de « villes durables » afin de créer des liens de convergence avec les acteurs associatifs qui défendent ces principes.

Au niveau financier

- Augmenter le volume du soutien technique et financier, destiné aux organisations de la société civile, dans le domaine de l'environnement ;
- Assurer l'égalité de traitement et la transparence, dans l'accès des organisations de la société civile aux financements publics dans le respect de l'autonomie des structures associatives.

Nous, acteurs de la société civile au Maroc, appelons la coopération internationale et plus particulièrement l'Union européenne à :

- Appuyer les positions constructives de la société civile œuvrant dans le domaine de l'environnement, notamment au moment du dialogue politique avec le gouvernement Marocain ;
- Mettre en place les mécanismes, les structures de concertation ainsi que les moyens techniques et financiers pour l'implication effective des OSC dans la mise en oeuvre du Green Deal et de l'initiative "NaturAfrica" ;
- Promouvoir un dialogue constructif et un rapprochement entre le secteur privé et les associations intervenant dans le domaine de l'environnement ;
- Appuyer techniquement et financièrement les organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement.

Les acteurs de la société civile, valorisent les efforts des autorités publiques, visant à associer davantage les espaces de concertation et demandent que la représentation associative soit rendue obligatoire, dans toutes les instances de concertation et de décisions liées à l'environnement au niveau local, régional et national.

Lettre ouverte, élaborée au Maroc, en marge du séminaire de capitalisation relatif aux synergies territoriales des actions d'OSC œuvrant dans le domaine de l'environnement, (23 au 25 septembre 2020). Ce séminaire est organisé dans le cadre du programme Moucharaka Mouwatina, financé par l'Union européenne.

Annexe 1

Programme

<p>Mercredi 23 septembre</p>	<p>15h00 - 17h00</p>	<p><u>Ouverture du séminaire</u></p> <p>M. Alessio CAPPELLANI, Chef de Délégation adjoint, Délégation de l'UE auprès du Royaume du Maroc.</p> <p><u>Présentation des objectifs et du déroulement sur les 3 demi-journées.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu sur la programmation de l'UE en matière de protection de l'environnement et présentation du Pacte vert pour l'Europe • Consultation de la société civile sur la programmation de la coopération Maroc-UE « Pacte Vert pour l'Europe - Green deal » <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Objectif : Recueillir les modalités de contribution de la société civile à la réalisation des priorités de pacte Green Deal.</i>
<p>Jeudi 24 septembre</p>	<p>10h-10h30</p>	<p><u>Session plénière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le leadership des jeunes pour la protection de l'environnement : retour sur l'expérience "10 Days for the Mediterranean": <ul style="list-style-type: none"> ○ Rachid Ben Sghayer, Projet de moniteur environnemental pour la préservation de l'environnement ○ Rachid Ennassiri, Centre des Jeunes Marocains pour l'Énergie Durable
	<p>10h30 - 11h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du programme Moucharaka Mouwatina et des projets subventionnés par l'Union européenne dans la thématique de l'environnement • Présentation du déroulement des quatre espaces de travail (les participant-es étant préalablement inscrits sur les espaces zoom qui correspondent aux ateliers et à la séance plénière).
	<p>11h10-13h</p>	<p><u>Ateliers thématiques simultanés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace 1- Lutte contre les changements climatiques : le rôle du plaidoyer régional <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'initiative de création de l'instance consultative sur l'environnement du Forum des associations de Martil ○ Débat interactif et échanges sur les recommandations pratiques à soulever auprès des autorités publiques et coopération internationale. <p>Facilitateur : Kamal Lahbib (Coalition Marocaine pour la Justice Climatique)</p> <p>Rapporteur : Hicham Rachidi (Conseiller Sénior en Société Civile)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ● Espace 2- L'éco-citoyenneté : vers de nouveaux modèles urbains <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'initiative du réseau "Ville durable" de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) ○ Débat interactif et échanges sur les recommandations pratiques à soulever auprès des autorités publiques et coopération internationale. <p>Facilitateur : Abderrahim Ksiri (Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable)</p> <p>Rapporteur : Hajer Tlijani (Point Focal environnement)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Espace 3- Préservation des zones fragiles et valorisation socio-économique de la biodiversité et des écosystèmes <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation d'histoires de réussite (Observatoire de protection de l'environnement et des monuments historiques- Tanger) ○ Débat interactif et échanges sur les recommandations pratiques à soulever auprès des autorités publiques et coopération internationale. <p>Facilitateur : Miloud Azarhoun (Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie de Taroudant)</p> <p>Rapporteur : Saadia Aït Isha (Animatrice Souss-Massa)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Espace 4- Le tri sélectif et la valorisation des déchets et leur potentiel de création d'emplois verts <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du projet Koun Citoyen et de sa démarche d'insertion professionnelle. ○ Débat interactif et échanges sur les recommandations pratiques à soulever auprès des autorités publiques et coopération internationale. <p>Facilitateur : Nada Diouri (Association Al Ikram Casablanca)</p> <p>Rapporteur : Ibtissam Mzibri (Coordonnatrice régionale du programme Moucharaka Mouwatina)</p>
<p>Vendredi 25 septembre</p>	<p>10h00-13h00</p>	<p><u>Session plénière de restitution des travaux des ateliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation des rapports de chaque atelier ● Présentation, lecture et approbation de la lettre ouverte au Gouvernement ● Mot de clôture

Annexe 2

Synthèse des téléconférences préparatoires pour le séminaire national sur la thématique de l'environnement

Afin de mieux connaître les OSC œuvrant dans la thématique de l'environnement et préparer le séminaire national, quatre téléconférences ont été organisées avec ces associations, en coordination étroite avec les bureaux régionaux du programme Moucharaka Mouwatina.

Comme le programme tient à appuyer la participation des organisations de la société civile au dialogue sur les thématiques environnementales, ces premières rencontres avec les OSC de la thématique "Environnement" ont été une opportunité pour déclencher la dynamique de dialogue en vue de la pérenniser, tout en liant les acteurs associatifs selon leurs domaines d'intervention.

Les réunions ont eu lieu à ces dates :

- 25 mars : Casablanca-Settat
- 7 avril : l'Oriental
- 8 avril : Tanger-Tétouan-Al Hoceima ; Souss-Massa

Format et déroulé des téléconférences

Les rencontres organisées via l'outil Google Meets, d'une durée de deux heures chacune se composaient de trois parties :

- La première partie : présentation de l'objectif de la réunion et des étapes à venir (discussions inter-régionales, séminaire national)
- La deuxième partie : présentation de chaque OSC (mission de l'OSC, objectifs et impact attendu du projet subventionné)
- La troisième partie : débat sur les synergies possibles et les thématiques importantes à aborder lors du séminaire national.

Débat

Le débat entre les participants a permis de dégager plusieurs points de convergence

- La prise de conscience collective aux enjeux environnementaux est un défi à relever par le biais d'une stratégie de sensibilisation bien préparée. La quasi-totalité des OSCs comptent la sensibilisation parmi les actions principales de leurs projets ;
- L'intégration de la dimension environnementale dans les curricula éducatifs est indispensable pour pérenniser la sensibilité aux défis environnementaux auprès des jeunes générations ;
- La mobilisation des autorités locales est la clé d'un plaidoyer environnemental réussi;
- Importance des secteurs techniques à la fois pour la protection de l'environnement et pour la création d'emplois : cas du recyclage des déchets et du traitement des eaux usées.

La discussion a également permis à chaque fois de distinguer les spécificités de chaque région en matière d'actions en faveur de l'environnement :

- L'action citoyenne pour protéger l'environnement prend différentes formes selon les différents écosystèmes qui composent le territoire. Il est donc important de cibler les priorités spécifiques à chaque région (**cas des oasis et des zones humides dans les régions de l'Oriental et de Souss-Massa**) ;
- La différenciation des préoccupations au niveau du milieu urbain et péri-urbain (**focus plus important sur les activités aux quartiers dans la région de Casablanca-Settat**) et au niveau du milieu rural (**comme les problématiques de la désertification et la pénurie d'eau à Souss-Massa**) ;
- La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima compte plus de projets autour de la protection du littoral (**réduction de la pollution marine**) ;
- Les aires protégées représentent des écosystèmes naturels différents d'une région à une autre (comme la Réserve de biosphère de l'Arganeraie au niveau de Souss-Massa, ou encore les Parcs Nationaux comme celui de Talassemtane, de Bouhachem et d'Al Hoceima).

Recommandations

- Créer plus de plateformes d'interactions entre les associations de la même thématique (les groupes de discussion sur Whatsapp sont très appréciés par les participants)
- Veiller à assurer la communication en arabe et en français pour permettre un échange d'idées efficace
- Mieux exploiter les TIC pour assurer une veille environnementale efficace (ce point peut faire l'objet d'une rencontre inter-régionale)

OSC partenaires

Région de Casablanca-Settat

- 1- Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT)
- 2- Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD)
- 3- Association Kassam Litanmia
- 4- Association Nass l'habitat pour le développement et la solidarité
- 5- Association Nour El Amane du développement humain
- 6- Association Sadaka pour le développement social
- 7- Association des femmes Entrepreneurs ENTRELLES Doukkala-Abda
- 8- Association Al Ikram

Région de l'Oriental

- 1- Ecolo Plateforme du Maroc du Nord (ECOLOMAN)
- 2- Association Yes Green Maroc
- 3- Association Juste pour toi
- 4- Association Infitah pour le développement et l'environnement
- 5- Association Athar pour le tourisme au Maroc et le développement humain
- 6- Association Afaq pour le développement et la citoyenneté

Région de Souss-Massa

- 1- Association marocaine d'orientation et de la recherche scientifique (AMORS)
- 2- Association Amuddu Chantiers Sans Frontières
- 3- Coopérative Assdiqaa Jamaat Tata
- 4- Association Azaghar des exploitants d'eaux des puits agricoles
- 5- Association des créatives de l'art pour la culture et l'activation touristique
- 6- Réseau des associations de la réserve de biosphère de l'arganeraie (RARBA) - Coordination Taroudant
- 7- Réseau des associations de la réserve de biosphère arganeraie (RARBA) - Tiznit
- 8- Réseau Iffous de l'économie sociale et solidaire
- 9- Association Tagadirt
- 10- Association Targa pour le développement et la protection de l'environnement
- 11- Tiwizi pour la Culture et l'Action Humanitaire
- 12- Association WAZ pour le Développement la Culture et L'environnement

Région de Tanger-Tétouan-AI Hoceima

- 1- Observatoire de protection de l'environnement et des monuments historiques
- 2- Association Talasmtane
- 3- Association lutte verte
- 4- Réseau des associations oeuvrant dans le parc d'Al Hoceima (RODPAL)
- 5- Centre Espace Nord Développement Et Partenariat (CENDEP)
- 6- Association Asfou pour les jeunes du centre-ville
- 7- Mouvements des jeunes verts
- 8- Association Amis de la Mer
- 9- Centre Abdelmalek Essaadi pour la recherche et les études juridiques
- 10- Association Al kasbah (PPCAM)
- 11- Forum des associations Martil
- 12- Association Solidarité familiale
- 13- Association Massar pour l'éducation et la formation
- 14- Association Mains vertes
- 15- Association Marocaines des Eco-Villes (AMEV)